



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 23.07.2020

Numéro de publication: SR01-0000003719

Canton: VD

Entité de publication:

Léman Révision SA, Avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 60,
1009 Pully

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Climkit SA avec CLIMKIT SA

2. Publication

Organisation transférante:

Climkit SA
CHE-354.620.174
Avenue Jean-Jacques-Rousseau 5
1800 Vevey

Organisation reprenante:

CLIMKIT SA
CHE-113.955.009
Rue Jean-Jacques Rousseau 5
1800 Vevey

Publication de la fusion dans la FOSC: 29.06.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

29.09.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

CLIMKIT SA
Rue Jean-Jacques Rousseau 5
1800 Vevey